

Entrée payante 5€ +10 ANS - Entrée gratuite -10 ans et licenciés FFG
(sur présentation de la licence)

CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX

Catégories Fédérales et Nationales

GYMNASTIQUE AÉROBIC

DIMANCHE 1 FÉVRIER 2026

COSEC Léo Lagrange 335 Rue Pierre de
Coubertin à BURES-SUR-YVETTE

Entrée : 5,00 €



Gratuit : licenciés FFGym et enfants de - 10 ans



CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

BURES SUR YVETTE – Dimanche 1er février 2026

COSEC Léo LAGRANGE

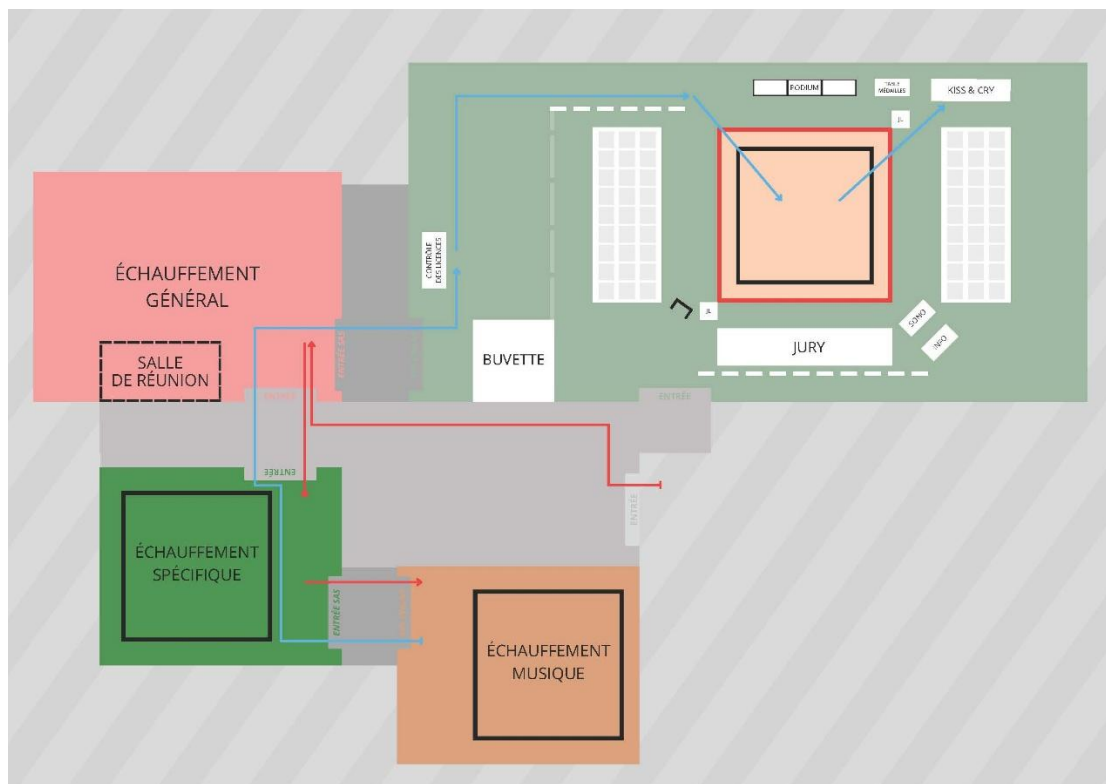
335 Rue Pierre de Coubertin

91440 Bures-sur-Yvette

Plan d'accès au COSEC



Plan de l'installation



BONS DE SOUTIEN

- Tarif unique : 5 € par personne (entrée gratuite pour les licenciés FFG et les moins de 10 ans sur présentation d'un justificatif).
- Les **billets** seront disponibles **exclusivement en ligne** via la plateforme HelloAsso.



OU ACHETER VOS BILLETS ?

- Sur la plateforme HelloAsso : [ACCES PAGE ACCUEIL CRIFGYM HELLOASSO](#)
(Affichette QR Code disponible sur notre site pour vos adhérents : [AFFICHETTE](#))

ENGAGEMENTS



REGLEMENT

Le paiement des engagements pourra être effectué soit par virement bancaire, soit par carte bancaire. Une facture vous sera délivrée après la tenue de l'évènement.

-  Règlement directement via EngaGym : www.ffgym.fr
-  Règlement par Carte Bancaire : sur le site du CRIFGYM : www.crif-ffgym.com
-  Règlement par virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A

Préciser dans le libellé du virement ou du paiement en ligne : Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition + la discipline concernée.



MODIFICATION DE COMPOSITION DE GROUPE OU TRIO

POUR DEMANDER UNE MODIFICATION DE COMPOSITION DE GROUPE OU TRIO : uniquement sur EngaGym

REGLEMENTATION



Accès vestiaires, salle d'échauffement et aire de compétition



INTERDIT AUX PARENTS, même pour les photos des podiums.

Les entraîneurs, les chefs de délégation et les juges ont accès aux aires d'échauffement sur présentation de l'e-licence. Celle-ci devra comporter la photo. Les vestiaires sont réservés exclusivement aux gymnastes et aux entraîneurs. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol.



LES ENTRAINEURS

Seul un entraîneur par individuel ou formation sera autorisé à accéder à la salle de compétition (Vestiaires, aires d'échauffement et praticable de compétition). Aucune dérogation ne sera accordée.

Les entraîneurs doivent avoir une tenue sportive (cf. brochure générale de la FFG : la pénalisation sera appliquée)



CONTROLE DES LICENCES :

Le contrôle des licences (avec photo) s'effectuera avant le passage.

Les licences sont à présenter avec photos sur smartphone, tablette ou support papier.

L'icône pour télécharger les licences de l'évènement est disponible dans EngaGym en fin de ligne de l'évènement.



TENUES DES GYMNASTES :

Suivre la réglementation du code FIG

Lors du palmarès, les gymnastes doivent se présenter en tenue de compétition.



ECHAUFFEMENTS :

Les échauffements sont contrôlés et minutés. Merci de respecter les temps prévus dans les différents points d'échauffement.



DISCIPLINE DES GYMNASTES :

Les gymnastes doivent être présent·e·s au palmarès quel que soit leur classement. Si l'absence est constatée, les gymnastes sont disqualifié·e·s. Si l'absence est motivée par une raison valable, l'entraîneur doit en avertir les responsables avant la lecture du palmarès.



SALLE DE COMPETITION

Les entraineurs et les gymnastes doivent quitter la salle de compétition dès que le passage est terminé.

JUGEMENT

DISCIPLINE DES JUGES



Tenue

Les juges doivent être en tenue :

- Femmes : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noire, chemise blanche.

CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

BURES SUR YVETTE – Dimanche 1er février 2026

- Hommes : veste bleu marine ou noire, pantalon gris, chemise ou pull clair.es, cravate.

Le juge qui ne sera pas en tenue, ne pourra pas noter.



Talons interdits



Smartphones, tablettes, téléphones

L'utilisation d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) n'est pas autorisée à la table des juges. **Merci de prévoir vos ordres de passages sur support papier** (Cf. règlement technique fédéral page 33 et RT 2018 Règles générales des juges FIG page 38)